DEPARTEMENT DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Publié le

J LOV

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DE L'EST VENDEEN

Arrondissement
De LA-ROCHE-SUR-YON

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

N° OM10122401 CM/CM

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre, à 18H30, à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant, a eu lieu l'Assemblée Générale du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Est Vendéen, sous la présidence de Monsieur Yannick SOULARD, Président.

Date de convocation: 04/12/2024

Nombre de Conseillers Syndicaux 36 Nombre de présents : 23 Nombre de votants : 23 Nombre de oui : 23

PRESENTS: Adeline AUBERGER, Michel VINCENDEAU, Lionel GAZEAU, Franck JAUD, Christian PELLETIER, Alain SCHMUTZ, Alain CAREIL, Jean-Michel CHATONIER, Pascal BECOT, Pascal COUSIN, Christian GUENION, Jérôme CARVALHO, Sylvie MARIOT, Jean-Pierre RATOUIT, Nicolas JAUNET, Joël MERCIER, Claude BENETEAU (suppléant), Jean-Louis CORNIERE, Jeannick DEBORDE, Daniel DRAPEAU, Christian DROUAULT, Héléna MADORRA, Yannick SOULARD formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES: Anne BIZON, Jean-Claude MARCHAND, Dominique MARTIN, Emmanuelle MOREAU, Frédéric PORTRAIT, Anne ROY, Damien CRABEIL, Daniel MOTTARD, Edwige GODET, Philippe RIPAUD, Valérie TONARELLI, Anthony GRIMAUD, Isabelle MOINET, Emmanuel TESSIER.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a nommé Monsieur Christian GUENION pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 - DEBAT EN COMITE SYNDICAL

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'obligation de provoquer un débat sur les orientations budgétaires préalablement à l'adoption du budget primitif,

Vu la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 et notamment son article 107 qui précise le contenu du rapport de présentation devant l'assemblée délibérante,

Considérant le calendrier de préparation budgétaire,

Considérant les présentations effectuées préalablement, lors de la Commission Finances et Administration Générale et du Bureau Syndical lors de leur réunion commune du lundi 2 décembre 2024,

Le Président présente les orientations budgétaires envisagées pour 2025 et donne communication du rapport d'orientations budgétaires prévu par l'article 107 de la loi du 7 août 2015 précisées par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 joint en annexe.

Le budget 2025 doit être présenté pour vote au Comité Syndical du mardi 4 février 2025.

Préalablement le DOB doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent. La date du DOB a été fixé ce jour le mardi 10 décembre 2024.

La prévision présentée est le reflet des données connues en novembre 2024 et n'intègre pas d'aléas techniques éventuels.

L'objectif recherché est à la fois de limiter l'évolution du niveau des redevances tout en assurant une capacité d'autofinancement permettant de faire face aux équipements et travaux à réaliser avec un recours minimal à l'emprunt.

Les dépenses d'exploitation sont relativement stables :

Signé électroniquement par : Christian Guenion Date de signature : 11/12/2024 Qualité : SCOM Est Vendéen - 2eme

Concernant l'inflation, l'hypothèse retenue est de 2% ou 3% selon les postes «Vice-Président

Le contrat de collecte avec SUEZ et le contrat d'exploitation des déchèteries avec BRANGEON ENVIRONNEMENT prendront effet au 6 janvier 2025. Les montants des marchés sont revalorisés.

Pour ce qui concerne les charges de personnel, la masse salariale reste stable.

La cotisation Trivalis est liée directement aux tonnages collectés. Le besoin contributif est relativement stable pour 2025-2028 mais il reste des incertitudes qui peuvent avoir un impact fort en positif ou négatif :

Mise en œuvre du nouveau marché de gestion de VENDEE TRI,

Recu en préfecture le 11/12/2024

Recettes de soutien de la part de CITEO : Le nouveau barème G devrait 🏟 🎉 favorable,

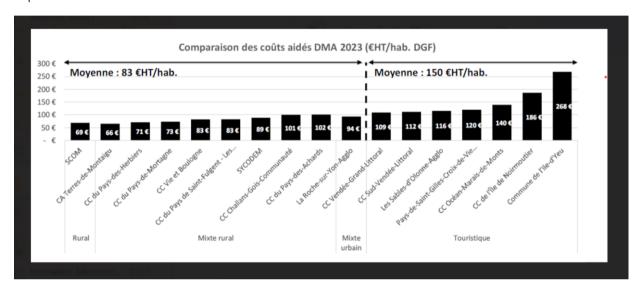
ID: 085-258500651-20241211-OM10122401-DE UVEOR : possibilité ou non de continuer à épandre les matières organiques

futurs contrats d'exploitation,

- Réflexion sur l'évolution des compétences de TRIVALIS,
- Réflexion sur l'évolution de la dimension incitative de la contribution. L'enjeu est fort concernant les OMR et les déchets ultimes de déchèteries.

Concernant les recettes d'exploitation, les tarifs de la redevance ont été augmentés de 3,5 % en masse (2% pour les usagers particuliers et 10% pour les usagers professionnels) en 2024 :

Monsieur le Président rappelle que le SCOM dispose d'un cout aidé du service par habitant (69 € en 2023) très en dessous de la moyenne nationale (98 € en 2018 - dernier chiffre disponible) et parmi les moins chers du département.



En 2023, le SCOM a le 2nd coût par habitant le plus bas en Vendée sur les 17 collectivités adhérentes à TRIVALIS (chiffres 2024 pas encore disponibles).

Il est rappelé que la capacité d'autofinancement permet de faire face aux équipements et travaux à réaliser sans avoir recours à l'emprunt. Ainsi sont financés :

- les achat de bacs OM, composteurs, bioseaux, lombricomposteurs ;
- les études et travaux pour la déchèterie de Chantonnay;
- les travaux d'adaptation des 4 autres déchèteries,
- les travaux du siège social.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité des suffrages exprimés (23 Oui, 0 Non, 0 Abstention),

Prend acte et entérine les orientations budgétaires telles que présentées par le Président.

Fait et délibéré à Saint-Prouant, les jour, mois et an que dessus.

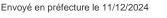
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président, Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par Yannic Soulard

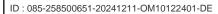
Christian GUENION

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le





RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

DOB 2024







SYNDICAT DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES EST-VENDEEN (85)



Le présent rapport a été établi conformément à l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). Les modalités de ce rapport ont été précisées par décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

1- Cadre du débat

Dans les établissements publics comme les syndicats mixtes dont une commune comprend plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au comité syndical sur les orientations générales du budget.

Première étape du cycle budgétaire, ce débat doit se dérouler dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Les objectifs d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) sont les suivants :

- discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui sont affichées dans le budget primitif ;
- être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité;
- donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel mais est sanctionné par un vote. Sa teneur doit faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le débat ne s'organise pas obligatoirement sur la base de chiffres exprimant des propositions précises de dépenses ou d'inscriptions budgétaires.

La discussion porte sur les masses, les priorités et les objectifs.

2- Données générales

a- Collectivités membres

Au 1 janvier 2023, le SCOM est constitué de 4 communautés de communes (soit 74 186 habitants sur 40 communes) :

- la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent-les Essarts (2 communes pour 10 492 habitants : population totale INSEE 2020)
- la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay (10 communes pour 23 851 habitants : population totale INSEE 2020)
- la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges (10 communes pour 23 881 habitants : population totale INSEE 2020)
- la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie (18 communes pour 15 862 habitants : population totale INSEE 2020)



ID: 085-258500651-20241211-OM10122401-DE



b-compétences exercées

Les compétences statutaires exercées sont les suivantes : « Le SCOM Est Vendéen assure la collecte et le traitement des déchets des ménages et autres déchets prévue aux articles L.2224-13 et L.2224-14 du code général des collectivités territoriales ».

La compétence « collecte »

Les dépenses liées à l'exploitation des déchèteries sont prises en charge par le SCOM depuis le 1^{er} janvier 2002 en lieu et place des Communautés de Communes.

Le SCOM assure donc l'ensemble du service de collecte des déchets ménagers et assimilés :

- → la collecte en « porte-à-porte » (PàP) :
 - les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR),
 - les EMBALLAGES recyclables (sacs jaunes).
- → la collecte en Apport Volontaire (AV) :
 - les emballages en VERRE,
 - le PAPIER.
- → les déchèteries.

La compétence « traitement »

La compétence « traitement » a été transférée le 1^{er} janvier 2003 au Syndicat Mixte d'Etudes (SME) devenu par la suite le Syndicat Mixte Départemental d'Etude et de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés de la Vendée – TRIVALIS.



Publié le

ID: 085-258500651-20241211-OM10122401-DE

c- Descriptif général des objectifs et enjeux

Contexte réglementaire

Dans le prolongement des lois successives relatives à la gestion des déchets (Loi Grenelle en 2010, loi de transition énergétique pour la croissance verte en 2015), la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 fixe de grandes priorités (prévention et réduction des déchets, préservation de l'environnement et de la santé humaine).

Dans ce cadre, les objectifs réglementaires sont les suivants :

- réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés (DMA) hors gravats par habitant entre 2010 et 2030 et réduction de 5% des déchets d'activités économiques ;
- réemploi de 5% des déchets ménagers d'ici 2030 ;
- augmentation des quantités de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55% des déchets ménagers et assimilés d'ici 2025, puis 60% en 2030 et 65% en 2035;
- valorisation énergétique d'au moins 70% des déchets ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025;
- réduction de 30% des déchets enfouis en 2020, 50% en 2025 (par rapport à 2010) puis réduction de l'enfouissement à 10% des DMA en 2035.

Pour rappel, les objectifs du SCOM sont les suivants :

- réduction globale de la quantité de déchets ;
- augmentation de la valorisation ;
- maitrise des coûts de la redevance ;
- amélioration du service à l'usager.

<u>d-croissance structurelle des coûts de gestion du service public de</u> gestion des déchets

- Une explosion de la TGAP

Comme prévu par la loi de finances pour 2019, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), perçue par les douanes et venant abonder le budget de l'Etat prélevée sur chaque tonne de déchets enfouie (ordures ménagères, tout-venant de déchèterie...) va fortement augmenter jusqu'en 2025 :

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
16 €/t	17 €/t	18 €/t	30 €/t	40 €/t	51 €/t	58 €/t	65 €/t

Trivalis annonce une surtaxe de 5 € par tonne enfouie en 2025 et une indexation sur l'inflation en 2026.

Ceci est une incitation à :

- réduire la production d'ordures ménagères et du tout-venant ;
- réduire les tonnages des flux déchèteries, le périmètre du SPGD (accès des professionnels) et développer la qualité du tri en haut de quai.

3- Plan d'actions pour la réduction des déchets en 2024

a- axe 1 : sensibiliser à la préservation de la planète



Le SCOM sollicite depuis de nombreuses années le service « Animation-Prévention » de TRIVALIS pour réaliser des animations sur son territoire et assurer les visites de sites de traitement des déchets du département (interventions scolaires, visites d'équipements, nettoyage de nature).

b- axe 2 : mieux trier et réduire les déchets

Kit « Mes courses Zéro Déchet »



Des kits ont été réalisés par TRIVALIS pour donner aux consommateurs les moyens matériels de faire leurs courses sans emballages.

Le SCOM a commandé 57 kits à TRIVALIS pour un coût de 2 052 € TTC.

Les ateliers Zéro Déchet « C'est moi qui l'ai fait »

Pour initier la démarche zéro déchet auprès du grand public, Trivalis a créé les ateliers "C'est moi qui l'ai fait".







c- axe 3 : pour des événements vertueux

Le SCOM propose d'aider les organisateurs d'événements à appréhender la production et la collecte des déchets lors de leurs évènements.

Dans ce cadre, différents types de bacs peuvent être mis à disposition.

d- axe 4 : développer le réemploi

Local réemploi dans les déchèteries

Un local dédié à la récupération d'objets destinés au réemploi permet sur certaines déchèteries de capter une partie du flux amené par les usagers.



Récupération des palettes en bois en déchèteries

Sur les déchèteries de la Flocellière et de Montournais, les palettes sont entreposées sur un espace dédié et récupérées par l'entreprise de réinsertion RENOVPAL (Groupe SOLTISS) à Pouzauges.



Consigne des bouteilles en verre

Un dispositif de récupération et de lavage des bouteilles en verre a été initié par TRIVALIS avec la participation de l'association Bout' à Bout' dans le cadre du développement de la consigne pour réemploi en Vendée.

Réemploi des bocaux



Une expérimentation va être lancée par TRIVALIS et Bout' à Bout' sur le Nord Est Vendée pour développer l'utilisation de bocaux et boîtes en verre consignées et réutilisables. Le SCOM participe à ce projet sur les Communautés de Communes du Pays de Pouzauges et du Pays de Chantonnay.

e- axe 5 : biodéchets et végétaux, en faire des ressources

Compostage individuel

Depuis 2006, le SCOM propose aux usagers des composteurs à tarif réduit.

TRIVALIS participe à hauteur de 25% et le SCOM prenant à sa charge environ 35%, les tarifs restant à la charge des usagers intéressés sont les suivants :

Le composteur bois

	Dimension			
Capacité (L)	Largeur (cm)	Profondeur (cm)	Hauteur (cm)	Prix
400	72	85	84	20€
570	85	99	84	23€
820	95	106	96	30€

Le composteur plastique

	Dimension			
Capacité (L)	Largeur (cm)	Profondeur (cm)	Hauteur (cm)	Prix
345	79	79	88	20€
445	82	92	103	23€
620	126	126	79	30€

Lombricompostage

Le lombricompostage est un procédé qui permet de réduire le volume de sa poubelle en transformant ses déchets organiques en un engrais pour ses plantes.

Il est adapté aux petits espaces comme les appartements, les caves...



Collecte des coquilles



Depuis 2015, le SCOM propose aux communes de son territoire de participer à une collecte de coquilles.

Guide du paillage et du compostage

Dans le cadre du plan de prévention des déchets végétaux, un guide pratique du paillage et du compostage (Format A5 – 16 pages) a été distribué à l'ensemble des usagers en accompagnement du calendrier de collecte 2019 et de la lettre d'information n°17 de décembre 2018.





Ce guide sera délivré à chaque usager qui aura commandé un composteur ou un lombricomposteur.

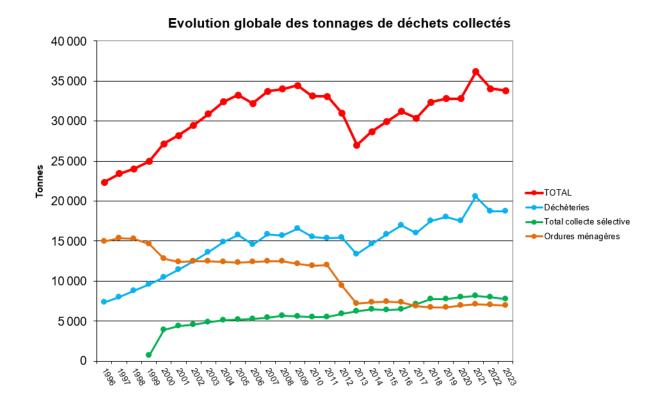
Lors de la livraison, des conseils sont donnés aux usagers par l'agent du SCOM.

4- Performances de tri

a- Bilan des tonnages collectés

En 2023, les tonnages ont globalement baissé de 1 %.

Ainsi, avec un total de **33 850,17 tonnes**, chaque habitant du SCOM a produit en moyenne 456,29 kg de déchets en 2023 (-0,9%), contre 588 kg au niveau départemental en 2022 et 580 kg au niveau national en 2018.





Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

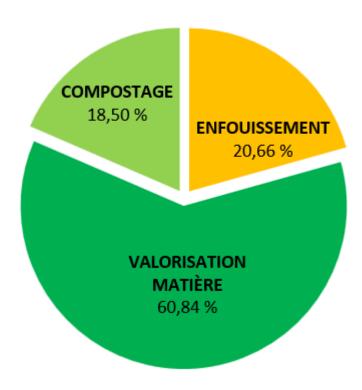
Publié le

ID : 085-258500651-20241211-OM10122401-DE

b- Taux de valorisation

En 2023, le taux de valorisation est de 79,34 %

Le taux de valorisation est supérieur à la moyenne et aux objectifs nationaux (55% de valorisation fixés dans la Loi de Transition énergétique pour 2020 et 65% en 2025).





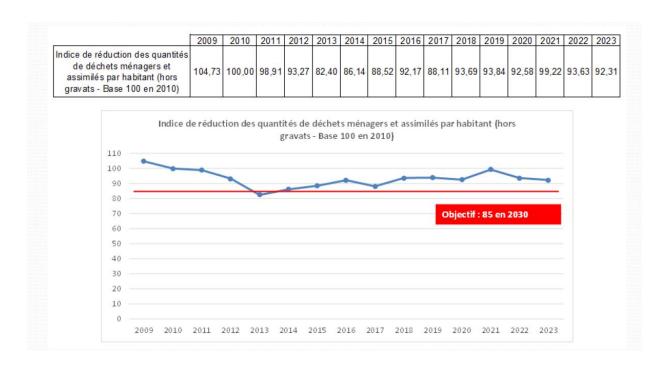
Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID: 085-258500651-20241211-OM10122401-DE

c- <u>Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés</u> 2023



5- Personnel

Fableau-des-effectifs-au-01/07/2024¶ Filière-administrative □	Postes·ouverts·au·1 ^{er·} juillet·2024¤	Postes·pourvus·au·1er juillet·2024¤
Catégorie·A·:·attaché·hors·classe¤	1¤	1¤
Catégorie⋅B°:-rédacteur¤	1¤	1¤
Catégorie·C·:·adjoint·administratif·principal·de·1ère·classe¤	1¤	1¤
Catégorie·C·:·adjoint·administratif·principal·de·2nde·classe¤	5¤	4¤
Total·filière·administrative¤	8¤	7¤
Filière-technique¤	Postes·ouverts·au·1 ^{er·} juillet·2024¤	Postes·pourvus·au·1er juillet·2024¤
Catégorie·A·:·ingénieur·principal¤	1¤	1¤
Catégorie·C∵·adjoint·technique·principal·de·1ère·classe¤	1¤	1¤
Catégorie·C∵-adjoint·technique¤	2¤	2¤
Total·filière·technique¤	4¤	4¤
TOTAL¤	12¤	11¤

Au 01/07/2024, le SCOM emploi 11 agents. L'équipe est stable depuis la mise en place de la redevance incitative en 2012.



Le recrutement d'un adjoint technique (livraison des équipements, bio-déchets, réemploi, déchèteries) a eu lieu en mars 2022.

Le temps de travail est de 35 heures par semaine.

Evolution de la masse salariale

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Dépenses	402 265 €	425 222 €	472 429 €	517 182 €
Recettes	6 387 €	546€	8 236 €	26 598 €
Solde	395 878 €	424 676 €	464 193 €	490 584 €

Au titre de l'année 2023, les dépenses de personnel, d'un montant de 490 584 €, étaient réparties de la façon suivante :

Autres personnels extérieurs au service : 10 300 €

- Masse salariale : 506 882 €

Pour l'année 2024, les dépenses de personnel sont estimées pour un montant de 546 000 €

Pour l'année 2025, les dépenses de personnel sont estimées pour un montant de 562 380 €

6- Analyse rétrospective de la situation financière

Afin d'inscrire les orientations 2025 dans un panorama plus large, il apparaît utile de présenter quelques données caractéristiques de la période écoulée.

a- Les dépenses et recettes 2023

Les dépenses et recettes 2023 en fonctionnement et en investissement sont présentées ciaprès de façon synthétique.





DEPENSES D'EXPLOITATION					
CHARGES HORS COLLECTE	423 881,46 €				
contrat collecte Pav et Av	1 916 076,17 €				
contrat exploitation déchèteries	586 615,01 €				
SOMMES CHARGES COLLECTE	2 502 691,18 €				
CHARGE PERSONNEL/ELUS	550 123,56 €				
COTISATION TRIVALIS	2 146 499,59 €				
CHARGES FINANCIERES	24 098,99 €				
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	460 195,31 €				
TOTAL DEPENSES	6 107 490,09 €				

RECETTES D'EXPLOITATION					
excedent exploitation	1 034 182,96 €				
redevance	5 920 749,79 €				
recettes diverses	107 488,76 €				
amortissements subventions	123 300,08 €				
autres produits exceptionnels	141 561,00 €				
TOTAL RECETTES	7 327 282,59 €				
RESULTAT	1 219 792,50 €				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
amortissements subventions	123 300,08 €				
logiciels	7 008,00 €				
matériel de transport	35 804,87 €				
bacs Om et Dem	89 408,14 €				
travaux divers	25 569,53 €				
TOTAL DEPENSES	281 090,62 €				

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Excédent de fonctionnement	289 878,45 €				
Excédent d'investissement ant reporté	3 459 036,52 €				
FCTVA	40 346,18 €				
amortissements	460 195,31 €				
TOTAL RECETTES	4 249 456,46 €				
RESULTAT (dont 83 423,88 € de restes à réaliser)	3 968 365,84 €				

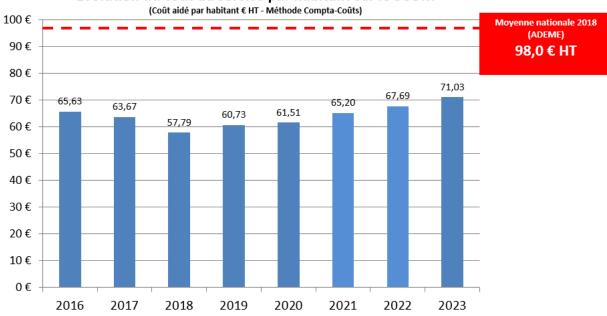
En synthèse, le compte administratif (CA) 2023 donne les résultats suivants :

_	Fonctionnement	Investissement	Reste à réaliser	
Dépenses	6 107 490,09	281 090,62	83 423,88	
Recettes	7 327 282,59	4 249 456,46		
Résultat	1 219 792,50	3 968 365,84	- 83 423,88	5 104 734,

En 2023, le produit de la redevance sur le SCOM (annulations déduites) est de 5 899 635,80 €.



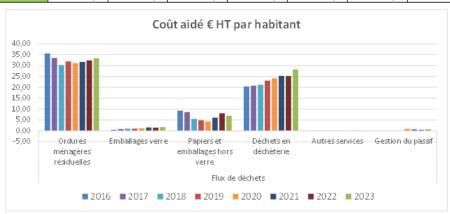
Evolution du coût du service par habitant sur le SCOM



Les coûts aidés par flux de déchets sont les suivants :

Coût aidé € HT par habitant

			Flux de	déchets			
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Autres services	Gestion du passif	Total
2016	35,54	0,57	9,26	20,34	-0,07	0,00	65,64
2017	33,52	0,81	8,67	20,75	-0,09	0,00	63,66
2018	30,19	1,05	5,46	21,16	-0,07	0,00	57,79
2019	31,91	1,02	4,86	23,02	-0,08	0,00	60,73
2020	31,04	1,20	4,29	24,11	-0,07	0,94	61,51
2021	31,66	1,62	6,09	25,24	-0,05	0,64	65,20
2022	32,34	1,51	8,09	25,18	0,12	0,46	67,70
2023	33,30	1,70	6,90	28,20	0,10	0,80	71,00



Chiffres issus de l'analyse des coûts selon la méthode Compta-Coûts Matrices validées par l'ADEME



Publié le

ID: 085-258500651-20241211-OM10122401-DE

Le SCOM bénéficie des recettes de vente de matériaux et des soutiens perçus de la part des éco-organismes.

Ces recettes sont perçues par TRIVALIS qui les répercutent sur la cotisation du SCOM.

Soutiens et recettes perçues dans le cadre de la valorisation des matériaux

			Flux des	déchets			
Année 2023 Montants € HT	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Textiles	Gestion du passif	Total
Vente de Matériaux		80 524,00	337 585,00	281 093,00			699 202,00
Autres produits	567,00	975,00	1 417,00	565	2	14	3 540,00
Soutiens des éco- organismes		37 728,00	1 315 774,00	34 218,00	7 189,00		1 394 909,00
Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	29 122,00	2 726,00	24 382,00	72 087,00	75	658,00	129 050,00
TOTAL Produits	29 689,00	121 953,00	1 679 158,00	387 963,00	7 266,00	672,00	2 226 701,00

Chiffres issus de l'analyse des coûts selon la méthode Compta-Coûts Matrice 2023 validée par l'ADEME le 19/04/2024

Les coûts complets par flux de déchets sont les suivants :

Coût complet 2023 en € HT par tonne

					F	Flux de déchet	3			
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Emballages	Papiers	Déchets en déchèterie	Textiles	Gestion du passif	Total
		Charges de structure	26,81	5,52	52,51	6,91	13,49	1,36	0,16	19,53
	Fonctionnelles	Communication	2,27	0,80	5,35	2,04	0,57	21,06		1,84
	Tonctionnelles	TOTAL Fonctionnelles	29,08	6,32	57,86	8,95	14,06	22,42	0,16	21,37
		Prévention	4,21	0,63	4,23	1,62	0,98	16,66		2,29
		Pré-collecte	12,90	14,31	51,54	36,81				23,20
		Collecte	118,84	35,53	268,54	35,47	61,23		0,09	92,95
Charges		TOTAL Collecte et pré- collecte	131,74	49,84	320,08	72,28	61,23	0,00	0,09	104,86
Charges		Transfert/Transport	39,97	17,00	87,54	10,49	36,10			39,02
	Techniques	Traitement des déchets non dangereux	151,51		229,59		60,41		1,81	104,76
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux					6,11			6,11
		TOTAL Techniques	327,43	67,47	641,44	84,38	164,83	16,66	1,90	
	тот	AL Charges	356,50	73,79	699,31	93,34	178,89	39,09	2,06	259,88

Chiffres issus de l'analyse des coûts selon la méthode Compta-Coûts Matrice 2023 validée par l'ADEME le 19/04/2024



Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID: 085-258500651-20241211-OM10122401-DE

b- Ratios financiers 2019-2022

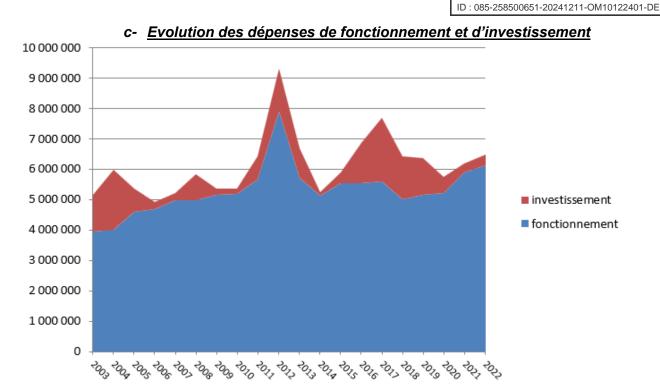
	CA 2019		CA 2020		CA 2021		CA 2022		CA 2023	
	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
recettes réelles de fonctionnement	4 893 484 €	100	5 217 006 €	100	5 285 321 €	100	6 116 500 €	100	6 169 800 €	100
dépenses réelles de fonctionnement	4 785 787 €		4 750 353 €		5 430 799 €		5 743 639 €		5 647 295 €	
capacité d'autofinancement brute	107 697 €	2,2	466 654 €	8,9	-145 478 €	-2,8	372 861 €	6,1	522 505 €	8,5
emprunt	- €		0€		0€		0€		0€	
capacité d'autofinancement nette	107 697 €		466 654 €		-145 478 €		372 861 €		522 505 €	

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) sont évoluées de 6 116 500 € en 2022 à 6 169 800 € en 2023, en hausse de 1,2% (les tarifs de redevance ayant augmenté de 5%). Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) sont passées de 5 743 639 € à 5 647 295 €, en baisse de 1,68 %.

La capacité d'autofinancement brute (CAF brute) représente les ressources dégagées du fonctionnement permettant de couvrir le remboursement en capital de la dette et de financer l'investissement.

Pour le SCOM, les capacités d'autofinancement brute et nette sont égales en l'absence de remboursement d'emprunt.





Le pic de 2012 correspond au passage à la redevance incitative (enquête de dotation, achat de bacs...).

L'augmentation des dépenses d'investissements de 2017 à 2019 correspond à :

- en 2017 : l'achat du site du Grison à TRIVALIS et aux travaux de réaménagement dans les déchèteries,
- en 2018 et 2019 : la réalisation des travaux sur le site du Grison, la construction de la nouvelle déchèterie de Montournais, le renouvellement des colonnes d'apport volontaire pour le VERRE et le PAPIER.

7- Analyse prospective 2025-2026 (document budgétaire en annexe)

Monsieur le Président informe qu'il avait été présenté fin 2021 une prospective 2022-2026.

Fin 2022, il avait été imaginé présenter une prospective 2023-2026. Il y a eu dans le cadre du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2023 une prévision mais il semblait compliqué et incorrect de présenter une prospective au regard de nombreuses incertitudes (impact de l'évolution de l'inflation et absence de prospective financière 2023-2026 de la part de Trivalis).

Dans la mesure où les incertitudes ont été levées, une prospective 2024-2026 a été présentée fin 2023.

La prospective 2025-2026 présentée intègre les coûts des nouveaux marchés de collecte et d'exploitation de déchèteries, la prospective de Trivalis ainsi que l'ensemble des investissements.

8- Orientations 2025 (document budgétaire en annexe)

Le budget 2025 doit être présenté pour vote au Comité Syndical du mardi 4 février 2025. Préalablement le DOB doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent. La date du DOB a été fixé ce jour le 10 décembre 2024.



Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

ID: 085-258500651-20241211-OM10122401-DE

Publié le

La prévision présentée est le reflet des données connues en novembre 2024 et n'intègre pas d'aléas techniques éventuels.

L'objectif recherché est à la fois de limiter l'évolution du niveau des redevances tout en assurant une capacité d'autofinancement permettant de faire face aux équipements et travaux à réaliser avec un recours minimal à l'emprunt.

a- La section d'exploitation

1- Des dépenses d'exploitation stables

Concernant l'inflation, l'hypothèse retenue est de 2% ou 3% selon les postes sur 2025.

Le contrat de collecte avec SUEZ et le contrat d'exploitation des déchèteries avec BRANGEON ENVIRONNEMENT prendront effet au 6 janvier 2025. Les montants des marchés sont revalorisés.

Pour ce qui concerne les charges de personnel, la masse salariale reste stable. Le rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes est joint en annexe.

La cotisation Trivalis est liée directement aux tonnages collectés. Le besoin contributif est relativement stable pour 2025-2028 mais il reste des incertitudes qui peuvent avoir un impact fort en positif ou négatif :

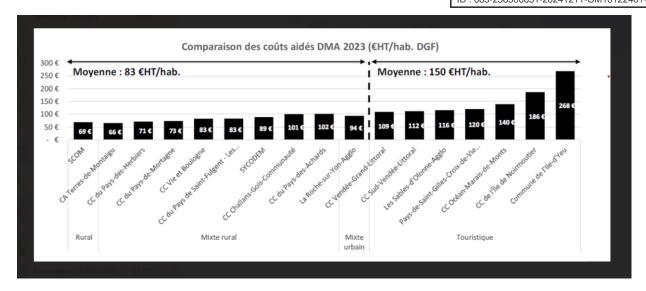
- Mise en œuvre du nouveau marché de gestion de VENDEE TRI,
- Recettes de soutien de la part de CITEO : Le nouveau barème G devrait être plus favorable,
- UVEOR : possibilité ou non de continuer à épandre les matières organiques et interrogation sur les futurs contrats d'exploitation,
- Réflexion sur l'évolution des compétences de TRIVALIS,
- Réflexion sur l'évolution de la dimension incitative de la contribution. L'enjeu est fort concernant les OMR et les déchets ultimes de déchèteries.

2- Les recettes d'exploitation

Concernant les recettes d'exploitation, les tarifs de la redevance ont été augmentés de 3,5 % en masse (2% pour les usagers particuliers et 10% pour les usagers professionnels) en 2024.

Monsieur le Président rappelle que le SCOM dispose d'un cout aidé du service par habitant (69 € en 2023) très en dessous de la moyenne nationale (98 € en 2018 – dernier chiffre disponible) et parmi les moins chers du département.





En 2023, le SCOM a le 2nd coût par habitant le plus bas en Vendée sur les 17 collectivités adhérentes à TRIVALIS (chiffres 2024 pas encore disponibles).

Une évolution des tarifs de la redevance est proposée pour 2025 par Monsieur le Président en séance.

b- La section d'investissement

Il est rappelé que la capacité d'autofinancement permet de faire face aux équipements et travaux à réaliser sans avoir recours à l'emprunt. Ainsi sont financés :

- les achat de bacs OM, composteurs, bioseaux, lombricomposteurs ;
- les études et travaux pour la déchèterie de Chantonnay ;
- les travaux d'adaptation des 4 autres déchèteries,
- les travaux du siège social.



ANNEXE : Rapport de situation en matière d'égalité Femmes - Hommes :

Figurant parmi les 6 titres de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, l'égalité femmes-hommes est une préoccupation majeure des pouvoirs publics.

Le taux important de féminisation de la fonction publique territoriale ne doit pas masquer les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes dans les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations.

Au-delà des constats généraux, il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur des données objectives portant sur des domaines RH précis afin d'avoir une vision juste des disparités entre les genres

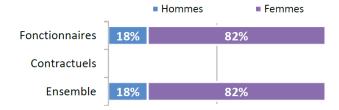
Les chiffres clés (2023)

En nombre (31/12/2023)

SERVICE	Nb Femmes	Nb Hommes	Sexe à privilégier pour l'équilibre
Direction	1	0	Н
Service Technique	2	2	
Service Relations aux usagers	5	0	Н
Service Administration Générale et	1	0	Н
Finances			

Les données ci-dessous sont issues du rapport social unique 2023.

Répartition par genre et par statut



Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

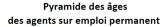
> 0% des hommes à temps partiel 22% des femmes à temps partiel

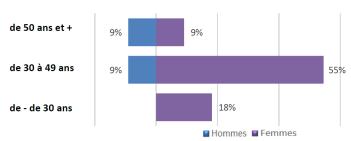


Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID: 085-258500651-20241211-OM10122401-DE





* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

— Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- 3 lauréats d'un examen professionnel nommés
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle
- Aucun avancement d'échelon et 5 avancements de grade

La comparaison avec l'année 2022

Les données ci-dessous sont issues du bilan social 2022.

Répartition par genre et par statut



Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

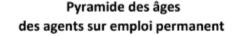
> 0% des hommes à temps partiel 25% des femmes à temps partiel

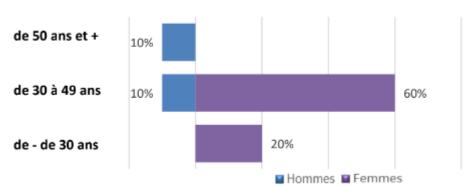


Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID: 085-258500651-20241211-OM10122401-DE





* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle
- Aucun avancement d'échelon et aucun avancement de grade

Commentaires/éléments remarquables

Les emplois au sein du SCOM sont majoritairement occupés par des femmes.

Le SCOM a commencé à entreprendre des actions pour prendre en compte l'égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines, notamment en facilitant la conciliation entre temps personnel et temps professionnel par la mise en place du télétravail à compter du 1 février 2021.

Stratégie pluriannuelle

Pour agir en direction de l'égalité professionnelle, plusieurs actions peuvent être mises en place :

- établir l'étude de situation comparée femmes hommes
- sensibiliser et former à l'égalité professionnelle :
 - o former/informer les agents de la collectivité
 - o communiquer en interne sur l'égalité professionnelle
- prendre en compte l'égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines :
 - mener des actions pour favoriser la mixité dans les filières ou les cadres d'emplois fortement genrés
 - garantir l'égalité de traitement dans l'évolution professionnelle
- concilier temps personnel et temps professionnel
 - o promouvoir le droit à la déconnexion
 - o limiter les appels ou les courriel en dehors des plages de travail



Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID: 085-258500651-20241211-OM10122401-DE

- o faciliter les remplacements et le retour à l'emploi
- protéger les agent-es

 - garantir les conditions de travail des agent-es et gérer les situations de harcèlement
 mettre en place un dispositif de signalement pour lutter contre les violences sexistes



Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID: 085-258500651-20241211-OM10122401-DE



SCOM EST VENDEEN

Pôle environnemental du Guignard 2 Le Guignard 85 110 SAINT PROUANT Tél.: 02-51-57-11-93

Mail: contact@scom85.fr Site internet: www.scom85.fr





Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID: 085-258500651-20241211-OM10122401-DE

DOCUMENT BUDGETAIRE

- RESULTATS PROVISOIRES EXERCICE 2024
- > PPI

MARDI 10 DECEMBRE 2024 – 18H30 SALLE DU PETIT LUNDI – SAINT PROUANT

Reçu en préfecture le 11/12/2024 52LO

ID: 085-258500651-20241211-OM10122401-DE

RESULTATS PROVISOIRES EXERCICE 2024

DEPENSES D'EXPLOITATION	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prov	2025	2026	Envoyé en préfecture le 11/12/2024 Reçu en préfecture le 11/12/2024
6061 Fournitures non stockables (eau, énergie)	8 776,01 €	13 000,00 €	10 017,82 €	15 000,00 €	11 090,21 €	11 422,91 €	11 765,60 €	Publié le 510
6063 Fournitures d'entretien petit équipement	1 389,74 €	10 000,00 €	1 145,17 €	10 000,00 €	2 500,00 €	2 550,00 €	2 601,00 €	service technique
6064 Fournitures administratives	6 920,83 €	10 000,00 €	7 582,83 €	10 000,00 €	6 000,00 €	6 120,00 €	6 242,40 €	ID: 085-258500651-20241211-OM10122401-D
6066 Carburants	11 374,41 €	18 000,00 €	10 196,36 €	18 000,00 €		10 605,72 €	10 817,83 €	
6068a Autres matières et fournitures	0,00€	2 000,00 €	0,00€	2 000,00 €		5 532,48 €	5 643,13 €	cartes accès déchèteries
6068b Autres matières et fournitures	130 081,48 €	137 000,00 €	62 230,98 €	145 000,00 €	135 407,40 €	138 115,55 €		sacs jaunes
6068c Autres matières et fournitures	4 893,35 €	10 000,00 €	4 829,41 €	10 000,00 €	5 000,00 €	5 100,00 €		nettoyage EPI et aménagement des locaux
611a Contrat collectes	2 039 659,88 €	1 934 451,00 €	1 916 076,17 €	2 014 000,00 €		2 150 000,00 €		nouveau marché+variation prix
611b Contrat exploitation déchèteries	527 391,91 €	571 150,00 €	583 615,01 €	630 000,00 €	605 000,00 €	640 000,00 €		nouveau marché+variation prix
611c Sécurisation déchèteries	939,10 €	1 500,00 €	1 368,00 €	1 500,00 €	456,00 €	465,12 €	4/4,42 €	télésureveillance déchèteries dernier nettoyage et changement de signalétique
611d Nettoyage des points tri	0,00€	30 000,00 €	0,00€	30 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	en 2017
611e Divers	50 211,71 €	50 000,00 €	45 545,85 €	50 000,00 €	45 000,00 €	45 900,00 €	46 818,00 €	relevage gravats et déchets verts déchèteries + entretien Le Grison (notamment espaces verts)
6132 Locations immobilières	500,00€	2 000,00 €	0,00€	2 000,00 €	600,00€	612,00 €		location salles
6135 Locations mobilières					2 200,00 €	2 244,00 €		location WC chimiques
61551 Entretien véhicules	4 846,66 €	10 000,00 €	3 161,82 €	10 000,00 €	5 000,00 €	5 100,00 €	5 202,00 €	
61558 Entretien et réparations sur biens immobiliers	6 444,10 €	10 000,00€	9 399,03 €	10 000,00 €	9 043,68 €	9 224,55 €	9 409,04 €	entretien et réparation batiment administratif et technique
6156 Maintenance	23 045,82 €	30 000,00 €	17 427,57 €	30 000,00 €	9 182,94 €	9 366,60 €	9 553,93 €	matériel informatique, logiciel comptabilité et facturation,vidéo déchèterie, contrôle accès déchèterie, téléphone, machine à affranchir
6168 Primes d'assurances	13 887,76 €	20 000,00 €	15 014,57 €	20 000,00 €	17 097,57 €	30 000,00 €	30 000,00 €	véhicules, déchetteries, biens mobiliers,
6162 Assurance dommages ouvrages		15 000,00 €	0,00€	15 000,00 €			15 000,00 €	déchèterie de Chantonnay
617 Etudes et recherches	21 978,00 €	28 000,00 €	8 076,00 €	20 000,00 €	20 868,00 €			Schéma Directeur Déchets 2022-2032
618 Divers	3 712,97 €	5 000,00 €	5 350,81 €	7 000,00 €	5 000,00 €	5 100,00 €	5 202,00 €	cotisation e-collectivités
6226 Honoraires	17 700,36 €	30 000,00 €	42 383,26 €	45 000,00 €	40 000,00 €	40 800,00 €	41 616,00 €	maintenance informatique (13 000 €), logiciel de comptabilité et de facturation (16 000 €), frais avocat (8 000 €), ES (3 000 €)
6228 Divers	3 207,00 €	5 000,00 €	1 188,00 €	5 000,00 €	0,00€	5 000,00 €	5 100,00 €	
6231 Annonces et insertions	1 512,00 €	10 000,00 €	864,00€	10 000,00 €	1 188,00 €	1 211,76 €	1 236,00 €	publicité marchés
6236 Catalogues et imprimés	16 432,41 €	50 000,00 €	15 705,05 €	50 000,00 €	20 000,00 €	20 400,00 €	20 808,00 €	documents de communication
6238 Frais divers de publicité	15 907,98 €	20 000,00 €	15 770,09 €	30 000,00 €	16 378,90 €	16 706,48 €	17 040,61 €	abonnements, 4 mises sous pli
6248 Divers		2 000,00 €	0,00€	2 000,00 €		2 000,00 €	2 040,00 €	formation agents
6251 Voyages et déplacements	532,80 €	3 000,00 €	1 034,85 €	3 000,00 €	500,00€	510,00€	520,20 €	déplacement du personnel
6257 Réceptions	2 129,40 €	5 000,00 €	1 768,00 €	5 000,00 €	2 500,00 €	2 550,00 €	2 601,00 €	
6261 Frais d'affranchissement	68 584,01 €	100 000,00 €	70 249,63 €	100 000,00 €	65 000,00 €	68 250,00 €		envois aux usagers
6262 Frais de télécommunications	5 703,39 €	7 000,00 €	5 445,83 €	7 000,00 €	7 097,23 €	7 239,17 €		téléphone fixe et portables
627 Services bancaires et assimilés	2,97 €	450,00 €	3,97 €	450,00€	0,00€	0,00€		frais payfip
6283 Frais entretien locaux	5 567,37 €	6 000,00 €	6 948,32 €	10 000,00 €	10 000,00 €	6 700,00 €		fin contrat Polyvaliance
62878a Entretien points recyclages	36 340,00 €	45 000,00 €	36 800,00 €	45 000,00 €	36 110,00 €	36 110,00 €		versement communes : 230 € par points tri
62878b Remboursement des admissions en non-valeurs	73 638,11 €	100 000,00 €	25 471,48 €	100 000,00 €	30 000,00 €	30 600,00 €	31 212,00 €	
62878c CITEO DEM abandonnés		500.00.6	050 70 6	500.00.0	35 000,00 €	110 000,00		30% en 2024-100% en 2025-70% en 2026
63512 Taxes Foncières	0,00€	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				215,00 €		déchetteries + Le Grison
<u>chapitre 11 charges à caractère général</u>	<u>3 103 311,53 €</u>		<u>2 926 572,64 €</u>			<u>3 434 751,34 €</u>	3 482 270,60 €	ambassadeurs du tri Trivalis (contrôle qualité,
6218 Autre personnel ext. au service	19 854,61 €	,	10 299,92 €		·	· ·	15 913,50 €	animations scolaires)
6411 Masse salariale	452 574,31 €		506 881,62 €	560 000,00 €		546 930,00 €	563 337,90 €	
chapitre 12 charges de personnel et frais assimilés	<u>472 428,92 €</u>	<u>550 000,00 €</u>	<u>517 181,54 €</u>	<u>580 000,00 €</u>	<u>546 000,00 €</u>	<u>562 380,00 €</u>	<u>579 251,40 €</u>	
6531 Indemnités élus	30 849,18 €	32 000,00 €	31 615,14 €	32 000,00 €	31 105,69 €	31 727,80 €	32 362,36 €	
6533 Cotisations retraite élus	1 296,30 €	2 000,00 €	1 326,88 €	2 000,00 €		1 530,00 €	1 560,60 €	
6541 Créances admises en non-valeur	0,00€		0,00€			0,00€	0,00 €	
658 Cotisation Trivalis	2 050 342,36 €			,		2 050 000,00 €	2 100 000,00 €	
chapitre 65 autres charges de gestion courante	2 082 487,84 €	<u>2 235 000,00 €</u>	2 179 441,61 €	<u>2 235 000,00 €</u>		2 083 257,80 €		intérête
668 Ligne de Trésorerie	0,00€	0,00€	0,00€	10 000,00 €	0,00€	10 000,00 €	. 10 000,00 €	Interets 04/12/20

3 / 7

				_				
chapitre 66 charges financières	<u>0,00 €</u>	<u>0,00 €</u>	<u>0,00 €</u>	<u>10 000,00 €</u>	<u>0,00 €</u>	<u>10 000,00 €</u>	<u>10 000,00 €</u>	Envoyé en préfecture le 11/12/2024
673 Titres annulés (ex ant)	59 445,11 €	75 000,00 €	21 113,99 €	75 000,00 €	10 000,00 €	10 200,00 €		annulations de redevance Reçu en préfecture le 11/12/2024
chapitre 67 charges exceptionnelles	<u>59 445,11 €</u>	<u>75 000,00 €</u>	<u>21 113,99 €</u>	<u>75 000,00 €</u>	<u>10 000,00 €</u>	<u>10 200,00 €</u>	<u>10 404,00 €</u>	
6815 Provisions pour litiges et contentieux	0,00€	2 985,00 €	2 985,00 €	4 734,00 €	4 734,00 €	4 641,18 €	4 550,17 €	provisRubliédemnisation CET
chapitre 68 dotations aux provisions et dépréciations	<u>0,00 €</u>	<u>2 985,00 €</u>	<u>2 985,00 €</u>	<u>4 734,00 €</u>	<u>4 734,00 €</u>	<u>4 641,18 €</u>	<u>4 550,17 €</u>	ID: 085-258500651-20241211-OM10122401
6811 Dotations aux amortissements sur immob.	393 251,68 €	500 000,00 €	460 195,31 €	500 000,00 €	465 000,00 €	451 000,00 €	430 000,00 €	
O42 opérations d'ordre de transfert entre sections	<u>419 217,74 €</u>	<u>500 000,00 €</u>	<u>460 195,31 €</u>	<u>500 000,00 €</u>	<u>465 000,00 €</u>	<u>451 000,00 €</u>	430 000,00 €	
022 Dépenses imprévues	0,00€	458 015,00 €	0,00€	476 108,50 €	0,00€			
022 dépenses imprévues	<u>0,00</u> €	458 015,00 €	<u>0,00</u> €	476 108,50 €	<u>0,00 €</u>			
023 Virement à la section d'invest.		10 000,00 €	0,00€	10 000,00 €	0,00€			
023 virement à la section d'invest.		10 000,00 €	<u>0,00</u> €	10 000,00 €	<u>0,00</u> €			
TOTAL DES DEPENSES	6 136 891,14 €	7 122 051,00 €	6 107 490,09 €	7 354 792,50 €	6 155 987,38 €	6 551 589,14 €	6 645 848,96 €	
RECETTES D'EXPLOITATION	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prov	2025	2026	COMMENTAIRES
002 Excédent de fonctionnement ant reporté	1 221 152,48 €	1 034 182,96 €	1 034 182,96 €	1 089 792,50 €	1 089 792,50 €			reprise de l'excédent d'exploitation
706 Produit global de la Redevance	5 679 747,29 €	5 878 868,04 €	5 920 749,76 €	6 090 000,00 €	6 176 104,32 €	6 200 000,00 €	6 200 000,00 €	
7588a Recettes communication	11 156,50 €	15 000,00 €	29 950,50 €	10 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	soutien communication Trivalis, eco tlc
7588b Recettes collecte amiante	9 535,50 €	10 000,00 €	7 221,80 €		0,00€			
7588c Produit divers gestion courante	36 632,94 €	35 000,00 €	38 955,48 €	35 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	remboursement affranchissement REOM/TP
7588d Produit divers gestion courante	9 208,40 €	19 000,00 €	1 615,20 €	·	4 173,60 €	,	,	subventions Schéma Directeur Déchets
7588e Produit divers gestion courante	3 173,13 €	·	869,90€		·			sinistre/vente BAV
7588f Produit divers gestion courante			·		35 000,00 €	119 000,00 €	84 000,00 €	CITEO DEM abandonnés
64198 Remboursement charges SS et prévoyance	800,00€				4 406,00 €			
64198 Autres remboursements	8 236,26 €		26 597,79 €					CNP(capital décès)+FNC
768 Produits financiers	21,28 €							
7711 Autres produits exceptionnels sur opération de gestion -	0.00€		1 700,00 €		1 053,48 €			pénalités Gardigame
pénalités reçues	5,00 €		,		<i>'</i>			perialites Cardigatile
7714 Recouvrement sur créances ANV			548,45 €		455,95 €			
7717 Dégrèvements impôts	1 177,00 €							taxes fonctières 2018 à 2020
7718 Autres produits exceptionnels sur op. de gestion			29,64 €					
775 Produits cessions immob.	22 280,21 €							terrain Essarts-en-Bocage vendu à CCPSF-LE
777 Amortissements subventions	123 300,08 €	130 000,00 €	123 300,08 €	130 000,00 €		131 000,00 €	131 000,00 €	5 déchèteries + subvention ADEME RI
778 Autres produits exceptionnels	84 531,48 €		141 561,00 €		212 384,00 €			Régularisation cotisation Trivalis
7815 Neutralisation provisions	250 000,00 €							
TOTAL DES RECETTES	7 460 952,55 €	7 122 051,00 €	7 327 282,56 €	7 354 792,50 €	7 713 369,85 €	6 500 000,00 €	6 465 000,00 €	
	1 324 061,41 €		1 219 792,47 €		1 557 382,48 €			résultat de clôture
	6 239 800,07 €		6 293 099,60 €		6 623 577,35 €			recettes nettes
	102 908,93 €		185 609,51 €		467 589,98 €			résultat de l'exercice
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	6 116 499,99 €		6 169 799,52 €	•	6 493 577,35 €	6 369 000.00 €	6 334 000.00 €	
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	5 743 639,46 €		5 647 294,78 €			6 100 589,14 €	•	
DEL ENGLO MELLELO D'EMI LONATION	5 , 40 000,40 €		5 571 £57,10 C		5 555 557,56 C	3 .00 000, 14 6	5 = 10 0 +0,00 C	

04/12/2024 11:17

522 504,74 €

802 589,98 € 268 410,86 € 118 151,04 €

372 860,53 €

CAF BRUTE ET NETTE

Envoyé en préfecture le 11/12/2024 Reçu en préfecture le 11/12/2024 526

ID: 085-258500651-20241211-OM10122401-DE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prov	CA 2025	CA 2026	COMMENTAIRES
1391 Amortissements subventions	123 300,08 €	130 000,00€	123 300,08 €	130 000,00 €	130 000,00 €	131 000,00 €	131 000,00 €	4 déchèteries + subvention ADEME RI
2051 Concessions et droits assimilés	20 588,40 €	25 000,00 €	9 243,60 €	10 000,00€	2 496,00 €	10 000,00€	10 000,00€	achat logiciels, échange données STYX/ADEMI, MAJ site internet
2118 Autres terrains	0,00€	50 000,00 €	0,00€	50 000,00 €		50 000,00 €	0,00€	achat terrain déchèterie Chantonnay
2182 Matériel de transport	0,00€	40 000,00 €	35 804,87 €	40 000,00 €		50 000,00 €	0,00€	remplacement véhicule utilitaire
2183 Equipement informatique	14 253,15 €	10 000,00 €	0,00€	10 000,00 €	4 570,14 €	10 000,00 €	10 000,00€	
2184 Mobilier	1 607,38 €	10 000,00 €	1 881,60 €	10 000,00 €		10 000,00 €	50 000,00 €	
2151a Installations complexes spécialisées (bornes à contrôle d'accès)	0,00€	500 000,00 €	0,00€	0,00€		120 000,00 €	120 000,00 €	bornes à contrôle d'accès avec 2 colonnes (OM et DEM)
2151b Installations complexes spécialisées (point tri)	0,00€	25 000,00 €	0,00€	25 000,00 €		25 000,00 €	25 000,00 €	colonnes apport volontaire verres et papiers
2151c Installations complexes spécialisées (bacs pour OM et DEM)	99 400,48 €	1 000 000,00 €	167 714,02 €	200 000,00 €	273 181,38 €	200 000,00 €	200 000,00 €	composteurs, bioseaux, lombricomposteurs, bacs
2151d Installations complexes spécialisées (vidéosurveillance)		20 000,00 €	,	,		5 000,00€	5 000,00€	
2157 Agencement & Aménagement	59 989,46 €	300 000,00 €	5 815,20 €	300 000,00 €	4 866,90 €		1 200 000,00 €	travaux Le Grison
2317 Maitrise d'œuvre réaménagement et construction déchèteries	0,00€	140 000,00 €	· ·	,		100 005,00 €	100 005,00 €	déchèterie de Chantonnay
2317 Construction décheterie de Montournais	8 458,38 €		0,00€	0,00€				
2318 Réaménagement Déchèterie	0,00€	1 800 000,00€	0,00€	3 247 000,00 €		1 050 000,00€	3 450 000,00€	déchèterie Chantonnay + adaptation 4 autres déchèteries
020 Dépenses imprévues		228 850,55 €	0,00€	,				
TOTAL DES DEPENSES	327 597,33 €	4 278 850,55 €	364 514,50 €	4 554 941,96 €	415 114,42 €	1 761 005,00 €	5 301 005,00 €	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prov	2025	2026	COMMENTAIRES
021 Virement de la section de fonct.		10 000,00€		10 000,00€				
1068 Excédent de fonctionnement		289 878,45 €	289 878,45 €		130 000,00 €			reprise de l'excédent d'exploitation
001 Excédent d'investissement ant reporté	3 297 599,93 €		3 459 036,52 €					reprise de l'excédent d'investissement
10222 FCTVA	69 816,18 €		30 582,06 €	30 000,00 €	30 135,60 €	23 000,00 €	38 000,00 €	FCTVA (dépenses n-2)
_1315 Subvention d'équipements		14 000,00 €	9 764,12 €		11 912,26 €			subvention Trivalis composteurs
O41 Opérations patrimoniales								pour intégration dans l'actif (études faisabilité RI et 5 ème déchèterie)
28157 Amortissements des autres immob. Incorporelles	419 217,74 €	500 000,00€	460 195,31 €	500 000,00 €	465 000,00 €	451 000,00 €	430 000,00 €	
TOTAL DES RECETTES	3 786 633,85 €	4 304 915,00 €	4 249 456,46 €	4 554 941,96 €	4 605 413,70 €	474 000,00 €	468 000,00 €	
	3 459 036,52 €		3 884 941,96 €		4 190 299,28 €			résultat de clôture
	489 033,92 €		790 419,94 €		637 047,86 €			recettes nettes
	161 436,59 €		425 905,44 €		221 933,44 €			résultat de l'exercice

Envoyé en préfecture le 11/12/2024 Reçu en préfecture le 11/12/2024 526

ID: 085-258500651-20241211-OM10122401-DE

PPI

Reçu en préfecture le 11/12/2024 52 LO

1 630 009

285 100

241 200

ID: 085-258500651-20241211-OM10122401-DE

5 170 005 **7 326 314**

	ll.	NVESTISSEMENT IN	ITIAL					
PROJET	COUT HT	Tx TVA	Montant TTC	2 023	2 024	2 025	2 026	Période
renouvellement véhicule utilitaire	71 500	14 300	85 800	35 800		50 000		85 800
BAV à contrôle accès (8 x 25 k€)	200 000	40 000	240 000			120 000	120 000	240 000
achat terrain déchèterie chantonnay	41 670	8 334	50 004			50 004		50 004
AMO (40 k€)+ maitrise d'œuvre déch. Chantonnay (200 k€)	166 675	33 335	200 010			100 005	100 005	200 010
travaux déchèterie Chantonnay	1 750 000	350 000	2 100 000			1 050 000	1 050 000	2 100 000
adaptation autres déchèteries REP (4 x 500 k€)	2 000 000	400 000	2 400 000				2 400 000	2 400 000
traavaux siège social	1 000 000	200 000	1 200 000				1 200 000	1 200 000
	4 229 845		5 075 814	35 800	0	1 370 009	4 870 005	6 275 814
Investissements "recurrents" (logiciel, informatique, mobilier, bacs, composteurs)				205 400	285 100	260 000	300 000	1 050 500

	2022	2023	2024	2025	2026
CAF NETTE		522 504,74 €	802 589,98 €	268 410,86 €	118 151,04 €
DEPENSES D'I (Y COMPRIS RAR)		- 241 200,00 €	- 285 100,00€	- 1 630 009,00€	- 5 170 005,00 €

CAF NETTE		522 504,74 €	802 589,98 €	268 410,86 €	118 151,04 €
DEPENSES D'I (Y COMPRIS RAR)		- 241 200,00 €	- 285 100,00€	- 1 630 009,00€	- 5 170 005,00€
RECETTES D'I (FCTVA SANS RAR)		30 582,06 €	30 135,60 €	23 000,00 €	38 000,00 €
TOTAL		311 886,80 €	547 625,58 €	- 1 338 598,14 €	- 5 013 853,96 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	4 783 098,00 €	5 094 984,80 €	5 642 610,38 €	4 304 012,24 €	- 709 841,72€